

**Bulletin d'assurances optionnelles « Annulation et interruption de séjour » et  
« Assurance Bagages »**

*Toutes les assurances doivent être souscrites et réglées au même moment que le séjour.*

*Aucune demande de souscription d'assurance ne sera prise en compte après inscription et règlement du séjour.*

*La date du début de la couverture « assurances optionnelles » est celle de votre inscription effective au séjour.*

*Formulaire à retourner complété et signé à votre association organisatrice que vous preniez ou non l'assurance.*

*Dans le cas d'une souscription, le contrat prend son effet à la date de sa signature.*

*Dans le cas d'une annulation effective, prendre contact avec la structure organisant le séjour (Club ou CODERS ou CORERS) pour la démarche à suivre.*

**Assureur FFRS et structures affiliées :**

Responsabilité civile professionnelle	Mutuelle Saint-Christophe assurances	n° sociétaire FFRS : 0000699723
Assurance « Annulation et interruption de séjour »	Mutuaide	n° sociétaire FFRS : 4059
Assurance « Bagages »	Mutuaide	n° sociétaire FFRS : 4060

<b>Participant(e)</b>		<b>N° licence FFRS :</b>	
Nom :	Prénom :	Né(e) le :	
Adresse :			
Code postal :	Ville :		
Tél. domicile :	Tél. portable :		
Mail :			
Destination :			
Date d'inscription au séjour :			
Date de début du séjour :		Date de fin de séjour :	

**Je souscris** l'Assurance « Annulation et interruption de séjour »  
*Informations sur les garanties et la franchise appliquée : voir le tableau au verso*  
 2,95 % du prix du voyage : soit ... 4.33...5.8...€... x (2,95/100) = 12.42 €

**Je ne souscris pas** l'Assurance « Annulation et interruption de séjour »

**Je souscris** l'Assurance « Bagages » :  
*Informations sur les garanties et la franchise appliquée : voir le tableau au verso*

France  
 (y compris DROM-PTOM, Union Européenne, Andorre, Monaco, Suisse, Norvège et Islande)  
 0,53 % du prix du voyage : soit ..... x (0,53/100) = €

Monde  
 0,63 % du prix du voyage : soit ..... x (0,63/100) = €

**Je ne souscris pas** l'Assurance « Bagages »

**Total des assurances optionnelles** €

Je déclare avoir pris connaissance des informations concernant les assurances souscrites :  
 En club  Sur le Site Internet de la FFRS  
 et je joins le montant correspondant à cette déclaration. —

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Toutes les informations sont obligatoires pour que votre contrat puisse être effectif. Conformément à l'article L112-2-1 du Code des Assurances, si vous justifiez d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par cette nouvelle assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du (de la) participant(e) :